

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Programme GENIE : le Ministère de l'Education Nationale et l'ANRT

#### font cause commune

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique et l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) ont signé, le 11 septembre 2008 à Rabat, une convention de partenariat portant sur le programme GENIE.

Pour rappel, ce programme vise la généralisation des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires. Il s'agit d'équiper plus de 9000 établissements scolaires en moyens multimédias connectés à Internet et bénéficier ainsi à plus de 6 millions d'élèves. GENIE prévoit également la formation de tous les enseignants sur l'utilisation des TIC.

Les deux parties s'engagent, au titre de cette convention, à veiller à la mise en œuvre de ce programme dans les meilleurs délais et préparer des plans d'action annuels pour chacun de ses axes (infrastructure, formation des enseignants, développement de contenus numériques, ...). Les deux parties mettent en place également des outils de coordination, suivi et évaluation des actions, cette dernière sera annuelle.

Le financement de ce programme est assuré conjointement par le Fonds du Service Universel des Télécommunications et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.